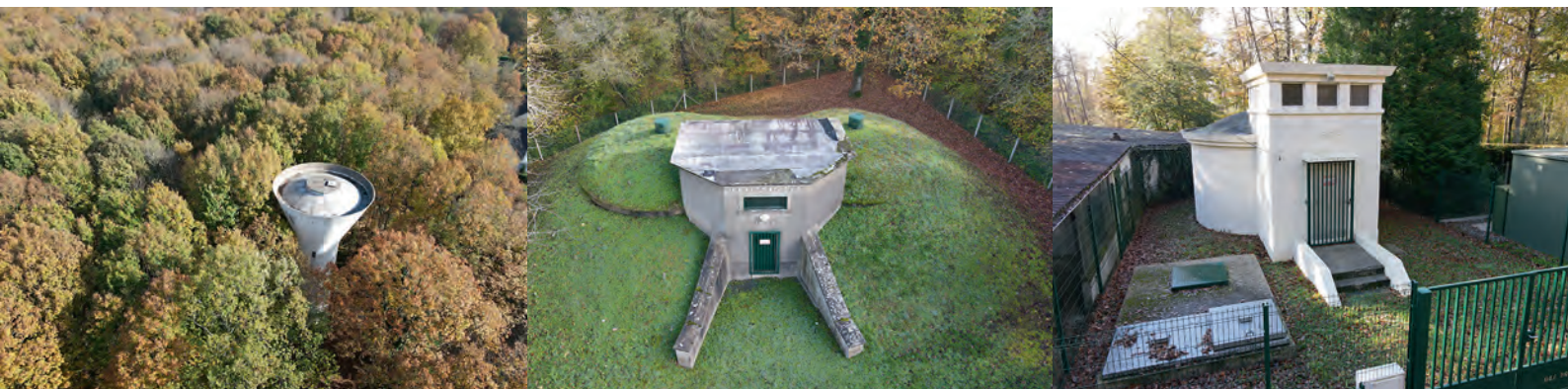


Le service de l'eau à Trie-Château

L'accès à l'eau potable est vital et le traitement des eaux usées est primordial pour l'équilibre écologique. Nous devons dès aujourd'hui prendre nos responsabilités pour préparer l'avenir.



Le cycle de l'eau courante

L'eau potable

En 2012, lors de la construction de la déviation au sud de notre commune, le forage de Trie-Château, situé le long de la ligne de chemin de fer près de la rue de la Gare, a été mis hors-service.

Depuis cette date, nous ne disposons plus de ressource en eau potable sur notre territoire

et nous achetons l'eau à la commune de Gisors.

Un compteur général a été installé au niveau du hameau de la Folie pour desservir sept communes: Enencourt-Léage, Trie-la-Ville, Chambors, Lattainville, Reilly, Delincourt et Trie-Château.

Trie-Château gère financièrement son eau potable dans le budget

comptable autonome et spécifique dit « M49 ». Les autres communes sont rassemblées dans Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Trie-Château, dont Trie-Château fait désormais partie depuis la fusion avec l'ancienne commune de Villers-sur-Trie.

La ville de Gisors, le syndicat intercommunal et notre

Photos ci-dessus, de gauche à droite Châteaux d'eau du Bois de Villers, des Groux et de Villers-sur-Trie.

SOMMAIRE Le cycle de l'eau courante. L'eau potable **1** | Les eaux usées et leur assainissement **2** | Il est temps d'agir! **3** | Les travaux. Quelques mots clés **4**



commune ont confié la gestion de leur eau potable au même délégataire: la société Véolia.

Ce dernier se charge entre autres de la régulation de la distribution de l'eau.

Ces quatre entités ont signé une convention qui définit les modalités de ce fonctionnement.

L'eau provient de la station de pompage de Saint-Paër, sur la commune de Saint-Denis-le-Ferment dans l'Eure. Ce forage a une production maximale de 4600 m³ d'eau / jour.

Une canalisation d'un diamètre de 250 mm achemine l'eau depuis Gisors jusqu'à la station de reprise implantée au lotissement Saint-Marguerite, en passant par le chemin de la Folie et la rue Marchandin.

La station de reprise est dimensionnée pour un débit de 85 m³/heure et renvoie l'eau potable dans les réservoirs de Villers-sur-Trie (150 m³), du Bois de Villers (250 m³) et de Trie-Château (300 m³). Un maillage de canalisations distribue ensuite l'eau chez chaque consommateur.

L'importance de retrouver notre autonomie

Depuis 2016, des études de faisabilité sont menées conjointement par le Syndicat et Trie-Château pour la recherche d'une nouvelle ressource en eau.

Un programme de quatre forages d'essai sera prochainement réalisé, jusqu'à trouver le site idéal, tant en termes de débit que de qualité.

En cas de succès, Il est ensuite prévu un forage définitif doté d'une station de pompage qui sécurisera notre approvisionnement en eau pour les prochaines années.



Les eaux usées et leur assainissement

La majorité des consommateurs d'eau de notre commune est reliée au système d'assainissement collectif communal comprenant des canalisations et une station de traitement. Certains consommateurs sont encore en assainissement individuel pour des raisons techniques ou d'aménagements budgétaires liés à la distance et à la pente des réseaux.

Il nous faut rappeler que les canalisations de notre assainissement collectif datent des années 1960.

Trie-Château gère financièrement ce réseau de canalisations dans le budget comptable autonome et spécifique qui est le même que celui de l'eau potable, incluant Villers-sur-Trie.



En 2008, le Syndicat des Trois-Trie a été créé par Villers-sur-Trie, Trie-la-Ville et Trie-Château, pour la construction d'une nouvelle station de traitement.

Cette station est en bon état de fonctionnement et répond

▲ Station de traitement des Trois-Trie.

Vous êtes nombreux à nous poser la question quant à la réalisation du projet de la voie douce Trie-Château/Gisors. Ce chantier devrait démarrer dès les travaux d'assainissement terminés. C'est donc un projet programmé pour 2022!

aux normes en vigueur.
Un système de traitement
des phosphates y a même été
ajouté en 2019.

Dès 2016, une étude
de l'ensemble du réseau
d'assainissement, menée avec
un financement de l'agence
de l'eau, a mis en exergue
un certain nombre
de dysfonctionnements,
principalement liés à la vétusté
des canalisations.
En conséquence, la réhabilitation
de ce réseau devenait inévitable.

Cette étude a révélé entre
autres que des eaux claires
s'infiltrent dans les canalisations
amenant la station à traiter
inutilement un volume d'eau
plus important. Il s'avère aussi
que des eaux usées s'échappant
des canalisations se retrouvent
disséminées dans la nature.

Vers une gestion adaptée!

De nombreuses études
géotechniques, topographiques
ou techniques ont été menées
dans notre commune ces
dernières années. Elles ont permis
d'élaborer un projet de
réhabilitation adéquat et révélé
des contraintes non identifiées
initialement, notamment des
pollutions diverses: enrobés
chargés en hydrocarbures
aromatiques polycycliques (HAP)
et des réseaux amiantés.

De plus, nous profiterons
de la réhabilitation pour étendre
notre réseau d'assainissement
sur deux quartiers de
notre commune: la zone nord
de la Croix-Saint-Jacques
et le haut de la route de Villers qui
devrait accueillir un nouvel Ehpad.

Il est temps d'agir !

Les études sont désormais
terminées. Il est temps d'entamer
la phase travaux-qui devrait
démarrer dès mars 2021 et durer
entre 9 et 12 mois.

L'ensemble de ces travaux
de réhabilitation et extension
coûtera environ 1 700 000 € HT,
études, maîtrise d'œuvre,
contrôles et imprévus compris.

Environ 2/3 du budget seront
consacrés à la réhabilitation
et 1/3 aux extensions.

Ce projet ayant été initié il y a
quelques années, nous pouvons
prétendre à plusieurs subventions
accordées par l'Agence de l'eau,
le conseil départemental de l'Oise
et la Dotation de soutien à
l'investissement local (DSIL), pour
un montant total d'environ
600 000 €.

Il restera donc à financer
environ 1 100 000 € qui feront
l'objet d'un prêt bancaire sur une
période de 30 ans.

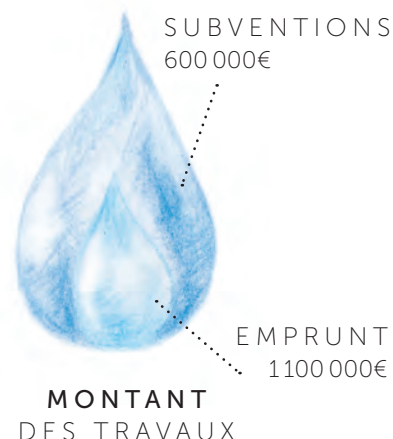
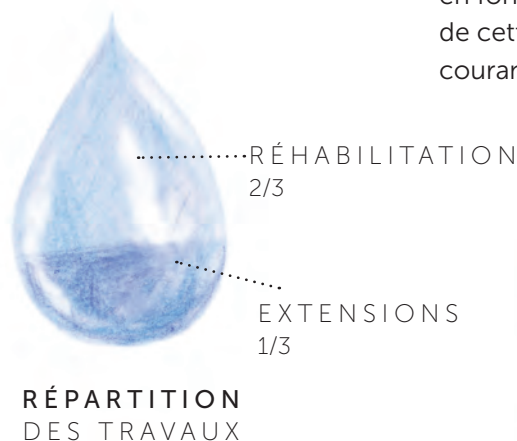
La modique surtaxe
d'assainissement appliquée depuis
de nombreuses années ne nous
ayant pas permis de constituer
une épargne suffisante, il n'existe

pas d'autre solution pour mener
ce projet incontournable
que d'augmenter le prix
de l'assainissement.

Il faut bien comprendre
que le financement de l'eau,
de l'assainissement et de leurs
infrastructures est à la charge
unique du consommateur *via* sa
facture. Comme nous l'avons
expliqué, c'est un **budget
complètement indépendant
du budget communal, qui n'est
donc pas alimenté par
nos impôts** (taxe d'habitation,
taxe foncière, contribution
foncière des entreprises, etc.).

Pour financer l'intégralité
de la réhabilitation et des
extensions de notre réseau:

- nous avons aligné la part fixe
annuelle d'assainissement
à hauteur de 38 € et la surtaxe
d'assainissement à 0,40 € par m³
de l'ancienne commune
de Trie-Château par rapport
à celle de Villers-sur-Trie.
Ces mesures sont applicables
depuis septembre 2020;
- nous aurons ensuite l'obligation
de procéder à une nouvelle
augmentation de cette surtaxe.
Le montant exact sera établi
en fonction du coût définitif
de cette opération prévue
courant 2021.



Les travaux

Voici le détail des travaux qui vont être entrepris :

Rue de Villers-sur-Trie

Extension du réseau sur un linéaire de 243 m pour relier la future zone urbanisable sur laquelle un projet de maison de retraite est en cours.

Rue Joseph-le-Caron

Comblement de la canalisation en amiante ciment existante et pose d'une nouvelle canalisation en DN200 sur 102 m linéaires.

Rue de Trie-la-Ville

Dépose de la canalisation en amiante ciment sur 360 m linéaires et mise en place d'une nouvelle canalisation en DN200 et 150.

Rue des Prés

Dépose de la canalisation en amiante ciment sur 100 m linéaires et mise en place d'une nouvelle canalisation.

Rue des Acacias

Comblement de 540 m linéaires de canalisation en amiante ciment et pose en parallèle d'une nouvelle canalisation.

Rue de la Forêt

Chemisage de 80 m linéaires de canalisation.

Route Nationale

Dépose de la canalisation en amiante ciment sur 250 m linéaires et mise en place d'une nouvelle canalisation. Comblement sur 80 m linéaires de la canalisation existante. Extension de réseau avec création d'un poste de refoulement

de 100-équivalent-habitants, avec un traitement H2S. Pose de 310 m linéaires de canalisation gravitaire et de 740 m linéaires de canalisation de refoulement avec réalisation d'un fonçage sous le rond-point.

Rue de la Gare

Chemisage de 50 m linéaires de canalisation en amiante ciment et en fonte DN200.

Jardins de la Tour

Remplacement de 96 m linéaires de canalisation en amiante ciment en lieu et place.

La reprise des branchements en domaine public est systématiquement incluse dans ces travaux. Des interventions ponctuelles sur des regards de la commune seront effectuées.

Considérant que la loi impose que la Compétence eau et assainissement soit transférée à la Communauté de communes du Vexin-Thelle au plus tard en 2026, nous ne disposons que d'un **délai de cinq ans** pour sécuriser la qualité et la pérennité de nos installations.

Quelques mots clés

Château d'eau

Réservoir d'eau exhaussé

Station de pompage

Installation fixe située au-dessus d'un puits de forage pour extraire l'eau souterraine.

Chemisage

Action d'introduire un tube neuf dans un tube usagé, pour éviter la dépose de ce dernier.

DN200 (Ø intérieur 20 cm)

DN150 (Ø intérieur 15 cm).

Fonçage

Action de passer un réseau de canalisation sous une voirie.

Station de reprise

Installation située en aval de la station de pompage pour distribuer l'eau dans les différents réservoirs.

Traitement H2S

Réactif qui sert au traitement préventif et curatif des sulfures sur les postes de refoulement.

▼ NATURE DES TRAVAUX

■ Chemisage

■ Extensions

